



VERSAILLES



versailles@sgen.cfdt.fr - 01 40 90 43 31
23 place de l'Iris, 92400 Courbevoie

Déclaration liminaire au CSA du vendredi 26 octobre

Monsieur le Recteur, mesdames et messieurs les représentant.es de l'administration et des organisations syndicales représentatives,

Il y a trois semaines de cela, un adolescent de 15 ans, Shamseddine, décédait après une violente agression, aux abords de son collège à Viry Châtillon. C'était et cela reste une tragédie, pour les proches à qui nous exprimons notre soutien, pour toute la communauté éducative bien sûr, mais aussi une tragédie pour la société toute entière. Nous écrivions alors dans un communiqué que l'heure n'était pas aux vaines polémiques, mais que le temps des questions et plus encore des réponses devrait venir. Nous ne pensions évidemment pas aux annonces que le Premier Ministre a trouvé à propos de venir faire précisément dans l'Essonne et à Viry-Châtillon. C'est à la fois choquant et consternant, même si ce n'est malheureusement pas surprenant.

Choquant et consternant plus encore le contenu de ces annonces, où l'on retrouve les poncifs de la jeunesse dangereuse qu'il s'agit de dompter. En tant qu'éducateurs et en tant que citoyens, la remise en cause de principes qui fondent la spécificité de la justice des mineurs depuis les lendemains de la Libération nous inquiète profondément.

Dans ce discours qui se veut d'autorité sans s'embarrasser d'une analyse des causes complexes de phénomènes bien réels de violences, on retrouve aussi le cocktail trop connu de dispositifs qui existent déjà mais sont présentés comme des nouveautés (on pense aux équipes et mesures éducatives par exemple) et aussi d'annonces sans grand caractère applicable... De la communication en somme.

Les élèves au collège tous les jours de 8 heures à 18 heures ? On voit déjà une forme de rétropédalage : uniquement dans les établissements de l'éducation prioritaire, expérimental d'abord, seulement pour les élèves et les familles volontaires... Rassurons-nous, ou pas, pour contre-carrer les projets de grand renfermement de la jeunesse, il y a de toute façon le manque de personnel dans les établissements.

Les chiffres même officiels ne disent que trop combien d'heures de cours ne peuvent être assurées faute de personnels de remplacement. Les revendications qui émanent des établissements ne disent que trop le manque de CPE, d'AED, de personnels médico-sociaux... Parmi les points à l'ordre du jour, la ventilation des postes administratifs, infirmiers et techniques montre bien que les quelques postes créés, qui se comptent sur les doigts d'une seule main, sont absorbés ou à peu près dans l'ouverture de nouveaux établissements.

C'est bien dans notre académie que le TA de Cergy-Pontoise, dans un jugement rendu ce mois-ci, reconnaît que la responsabilité de l'Etat est engagée dans plusieurs affaires portées par des parents d'élèves, au motif que leurs enfants subissent une perte de chances du fait d'un grand nombre d'heures de cours qui n'ont pas été assurées.

Vous nous direz peut-être, Monsieur le Recteur, que la mise en œuvre du Pacte a déjà permis quelques améliorations sur cette question. Il est permis d'en douter même si au Ministère on dresse un premier bilan assez réjoui du Pacte, peu précis il est vrai, faute nous dit-on des remontées de données académiques plus fiables. Comme nous avons compris au fil des CSA, que nous étions en attente d'un bilan ministériel pour pouvoir dresser un bilan académique, on en vient à se demander qui de l'œuf ou de la poule...

Nous avons déposé plusieurs questions diverses au sujet du Pacte, en particulier quant à l'annonce du retrait des parts restantes de la main des IEN et des Perdir début avril. Quoi qu'on pense du Pacte, le changement de règle de gestion sans préavis interroge a minima et peut mettre en difficulté localement, surtout si les HSE devaient être aussi concernées par cette même politique de récupération des enveloppes.

Il nous faut encore parler du dénommé « choc des savoirs » . Le Sgen-CFDT maintient qu'il s'agit bien plutôt d'un chaos et a saisi le conseil d'Etat, car l'arrêté qui porte création des groupes va à notre sens à l'encontre de l'autonomie laissée aux établissements quant à leur organisation dans le Code de l'Education.

Ce sont aussi les nouveaux programmes des cycles 1 et 2, aberrants, pour lesquels une pseudo consultation est lancée, ou encore l'inquiétant processus de labellisation des manuels. Plusieurs de nos organisations syndicales alertent non seulement sur la restriction de la liberté pédagogique des enseignants mais aussi sur toutes les dérives autoritaires que peuvent servir ce genre d'outils.

Parmi la foule des annonces encore, celles sur la fonction publique, et il y a beaucoup à dire de la vision développée par Stanislas Guerini, ou celles sur une nouvelle réforme de formation initiale, selon un calendrier fou. Comment notre académie, concrètement, aborde-t-elle ces nouveaux changements ?

Dans ce contexte, la CFDT appelle à manifester le 1^{er} mai, pour les droits de tous les salariés et agents de la Fonction Publique, et pour une Europe et un monde de paix et de justice sociale.

Nous vous remercions de votre attention.